



**Mémoire en réponse à l'avis du SAGE sur le dossier de
demande d'autorisation de**

**SAS DEROUX Frères
1330c Route de La Verne
26260 ARTHÉMONAY**

Adresse du site de la demande :
865 Route du Chalon
26260 ARTHÉMONAY

2026

Rédacteur de l'étude :
Nadine MANTEAUX

Ce document vise à répondre à l'avis du 8 juin 2026 du SAGE.

Ce document sera ajouté aux documents soumis à la consultation du public. Il s'agit de préciser les prélèvements en eau sur la nappe de la molasse après projet.

La consommation en eau actuelle à partir des deux forages a été donnée dans la description technique du projet.

Tableau 1 : Consommation en eau annuelle de l'élevage avant et après projet (forage de l'élevage)

Consommation d'eau annuelle	Actuellement (m ³ /an)	Après projet (m ³ /an)
Abreuvement	7 746	13 285
Lavage bâtiments	138	138
Lavage salle d'emballage	10	10
Désinfection	2	2
Pad-cooling	468	780
Conso sanitaire	93	185
Total	8 457	14 401

**si les bâtiments sont lavés*

La consommation en eau à partir du forage alimentant la casserie et le centre de conditionnement a été donnée dans le dossier dans la partie « effets sur les eaux de surface et les eaux souterraines » d) :

Tableau 2 : Consommation en eau actuelle de la casserie et du centre de conditionnement (forage du siège d'exploitation)

Prélèvement en eau	Forage siège exploitation
Conso sanitaire	374
Casserie	260
Total	634

Ce qui donne une consommation actuelle sur les deux forages :

Tableau 3 : Consommation actuelle de l'élevage et des activités de casserie et conditionnement sur les deux forages

Prélèvement en eau	Forage site demande	Forage siège exploitation	Total sur les deux sites
Abreuvement	7 746		7 746
Eau de lavage	138		138
Lavage salle d'emballage	10		10
Désinfection	2		2
Pad-cooling	468		468
Conso sanitaire	93	374	467
Casserie		260	260
Total	8 457	634	9 091

La consommation en eau après projet sans déplacement de la casserie a aussi été indiquée dans le dossier :

Tableau 4 : Prélèvement en eau sur les deux sites y compris la casserie

Prélèvement en eau	Forage site demande	Forage siège exploitation	Total sur les deux sites
Abreuvement	13 285		13 285
Eau de lavage	138		138
Lavage salle d'emballage	10		10
Désinfection	2		2
Pad-cooling	780		780
Conso sanitaire	185	374	560
Casserie		260	260
Total	14 401	634	15 035

Or la SAS DEROUX Frères a été autorisée par arrêté préfectoral n°10-0909 à prélever 13 560 m³ par an dans deux forages sur deux sites.

La SAS DEROUX Frères vient d'acquérir le site précédemment exploité par la SAS DROME LAPINS. La société va ainsi déplacer la casserie sur ce site. La consommation en eau de la casserie se substituera à celle de la SAS DROME LAPINS sans augmentation des prélèvements dans la ressource en eau. En effet la SAS DROME LAPINS exerçait une activité de découpe et conditionnement de lapins d'une capacité maximale de produits entrant de 10 t/j, généralement entre 3 et 10 t/j avec des rejets estimés à 5 m³/j.

La consommation d'eau après projet sur les deux forages de la SAS DEROUX Frères, après déplacement de la casserie sera donc celle indiquée dans le dossier, le déplacement de la casserie devant se faire avant la construction des deux nouveaux bâtiments d'élevage.

Tableau 5 : Prélèvement en eau sur les deux sites après le déplacement de la casserie

Prélèvement en eau	Forage site demande	Forage siège exploitation	Total sur les deux sites
Abreuvement	13 285		13 285
Eau de lavage	138		138
Lavage salle d'emballage	10		10
Désinfection	2		2
Pad-cooling	780	281	1 061
Conso sanitaire	185	260	445
Total	14 401	541	14 941

L'augmentation de prélèvement par rapport sur les deux forages par rapport à l'autorisation sera donc de : $14\,941 - 13\,560 = 1\,381$ m³ par an, soit 3,8 m³ par jour en moyenne lissée.

Il y a donc bien une augmentation de prélèvement sur les 2 forages alimentant installations de la SAS DEROUX Frères.

Cependant, dans les mesures compensatoires, il a été précisé que cette augmentation de prélèvement est largement compensée par le retrait de 1,76 ha à l'irrigation. En effet, cette irrigation se fait actuellement via le forage du GAEC JUVEN, se trouvant à une centaine de mètres au Nord du site du projet. L'eau prélevée provient de la même nappe. Or les besoins en eau d'irrigation d'un hectare de maïs ou de luzerne sont de l'ordre de 3 à 4 000 m³ par an, ce qui correspondra donc à une diminution de prélèvement sur la nappe de plus de 5 000 m³ par an. Le prélèvement sur la nappe du fait du projet passera donc à environ 9 941 m³ par an. **Le prélèvement sur la nappe sera au final inférieur au prélèvement actuellement autorisé pour la SAS DEROUX Frères, ce qui est compatible avec le PGRE.**

Enfin, comme indiqué dans le dossier, Il est prévu qu'après la mise en service des nouveaux bâtiments, les bâtiments existants soient à leur tour équipés de volières remplaçant les cages

aménagées. Etant donné les délais nécessaires à l'obtention des autorisations et à la construction, ce remplacement des cages par des volières devrait se faire à partir de fin 2027, à raison d'une rénovation à 6 mois d'intervalle entre chaque rénovation. Cette mise en volière ne peut pas se faire avant la construction des nouveaux bâtiments car cela aggraverait encore le manque d'œufs pour la casserie et le centre de conditionnement. Les effectifs de poules après projet passeront à 202 368 poules au total. La consommation en eau d'abreuvement diminuera donc :

Tableau 6 : Consommation en eau après passage en volière

Bâtiment	Type d'animal	Emplacements	Consommation journalière (litres)	Consommation journalière maximale (litres)	Consommation annuelle (m ³)
P1	Poules pondeuses	39 000	7 020	7 800	13 041
P2	Poules pondeuses	39 000	7 020	7 800	
P3	Poules pondeuses	40 000	7 200	8 000	
P4	Poules pondeuses	42 184	7 593	8 437	
P5	Poules pondeuses	42 184	7 593	8 437	
Total		202 368	36 426	40 474	

Soit une consommation totale qui deviendra :

Tableau 7 : Consommation en eau à terme sur les deux sites

Prélèvement en eau	Forage site demande	Forage siège exploitation	Total sur les deux sites
Abreuvement	13 041		13 041
Eau de lavage	138		138
Lavage salle d'emballage	10		10
Désinfection	2		2
Pad-cooling	780	281	1 061
Conso sanitaire	185	260	445
Total	14 156	541	14 697

Et au final, avec le retrait des hectares à l'irrigation, un prélèvement annuel sur les 3 forages pompant dans la nappe passant à environ 9 697 m³.